Cliquez ici pour la marche à suivre

Immigration et Communautés culturelles
Québec

Demande de certificat de sélection

Enfant à charge qui est âgé de 22 ans ou plus ou qui est marié ou conjoint de fait

INSTRUCTIONS

Comment remplir le formulaire

Répondez avec précision à toutes les questions. Si vous manquez d'espace, complétez votre réponse sur une feuille séparée en y inscrivant le numéro de la section du formulaire à laquelle vous désirez faire référence.

Qui doit remplir le présent formulaire?

Chacun des enfants à charge qui est âgé de 22 ans ou plus ou qui est marié ou conjoint de fait. Ces enfants sont ceux du requérant principal ou de son époux ou de son conjoint de fait qui l'accompagne au Québec.

Annexes, pièces justificatives et lieu du dépôt de la demande

Vous devez transmettre ce formulaire avec les annexes et les pièces justificatives requises au bureau d'immigration responsable des dossiers provenant de votre pays. Examinez attentivement la liste des formulaires et des documents à annexer à votre Demande de certificat de sélection selon votre pays de résidence à l'adresse www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/biq.

Pour plus de renseignements sur l'immigration au Québec, consultez le site Internet du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles www.immigration-quebec.gouv.qc.ca. Pour accéder aux pages du bureau qui couvre votre pays de résidence, sélectionnez votre pays dans le site Internet du Ministère.

Paiement des droits

Vous devez payer les droits exigibles au moment de la présentation de votre demande. Divers modes de paiement sont acceptés par le Ministère. **Ils varient également selon votre pays de résidence.** Pour obtenir l'information à ce sujet, sélectionnez votre pays à partir du menu déroulant que vous trouverez à la page suivante : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-permanents/demande-immigration-general/couts-projet/frais-paiement.html.

Questions 8 et 8.1 : Études

– Indiquez le titre du diplôme ou, à défaut, celui de l'attestation de la dernière année scolaire réussie. Si vous poursuivez au Québec des études sanctionnées par un diplôme délivré par un établissement québécois légalement autorisé, indiquez le titre du diplôme visé et la date prévue de la fin de ces études.
– Indiquez si l'un ou plusieurs des diplômes mentionnés fait l'objet d'un des choix présentés à la section 8.1. Pour plus d'information sur les arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM), consultez le site suivant : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/biq/paris/entente-france-quebec/index.html.

Question 9 : Expériences de travail

Indiquez les expériences de travail acquises à temps plein ou à temps partiel dans des emplois rémunérés au cours des cinq dernières années, y compris le service militaire et les programmes d'échange jeunesse (ex.: PVT). Incluez les stages de travail effectués à temps plein ou à temps partiel en cours d'apprentissage, de formation ou de spécialisation sanctionnés par un diplôme, qu'ils soient rémunérés ou non, au cours des cinq dernières années.

Questions 10 et 10.1 : Connaissances linguistiques

Pour accélérer le traitement de votre demande, joignez à celle-ci une attestation du Test d'évaluation du français adapté pour le Québec (TEFaQ) ou du Test de connaissance du français pour le Québec (TCFQ). Vous pouvez également présenter une attestation du Diplôme d'études en langue française (DELF) ou du Diplôme approfondi de langue française (DALF). Le Ministère reconnaît également les résultats du Test de connaissance de français (TCF) ou du Test d'évaluation du français (TEF), à condition de joindre à l'attestation de résultats des épreuves obligatoires une attestation de résultats de l'épreuve facultative d'expression orale.

Pour connaître les centres qui donnent ces tests, consultez les adresses suivantes :
- Tests TCFQ, TCF, DELF et DALF : www2.ciep.fr/tcf/Centres/Liste.aspx
- Tests TEFaQ et TEF : www.fda.ccip.fr/tef/centres

Question 11 : Évaluation préliminaire d'immigration (ÉPI)

L'Évaluation préliminaire d'immigration vous permet d'obtenir directement en ligne une évaluation sommaire gratuite de vos chances d'être sélectionné par le Québec. Elle ne conduit cependant **pas à une décision formelle,** mais vous permet d'obtenir un avis - positif ou négatif - sur votre candidature. Vous pouvez effectuer cette évaluation à partir de la page suivante : www.form.services.micc.gouv.qc.ca/epi/index.jsp?languageCode=fr.

Question 12 : Recours aux services aux services d'une personne rémunérée

Les formulaires et les instructions ont été conçus de manière à permettre aux personnes désireuses d'immigrer au Québec de remplir leurs formulaires sans aide. Il n'est donc pas nécessaire de recourir aux services d'une personne rémunérée pour entreprendre vos démarches.

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles n'accorde aucun traitement prioritaire ou particulier au dossier d'un candidat qui retient les services d'une personne rémunérée. Tous les dossiers de candidature sont traités de la même façon.

Si vous décidez de retenir les services d'une personne rémunérée, vous devez savoir que pour mieux protéger les candidats contre les pratiques douteuses ou illégales, le Ministère ne traite qu'avec :

– les membres en règle du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec;
– les personnes titulaires d'une autorisation spéciale délivrée par ces derniers;
– les consultants en immigration reconnus par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et inscrits au **Registre des consultants en immigration reconnus.**

Pour savoir si un consultant en immigration est reconnu par le Ministère, consultez le registre à l'adresse suivante : **www.micc.gouv.qc.ca/consultant.**

Si vous avez recours aux services d'un consultant en immigration pour vous conseiller, vous assister ou vous représenter dans le cadre de cette demande, vous devez en aviser le Ministère et identifier cette personne. **N'oubliez pas de fournir votre adresse de résidence personnelle en plus de celle du consultant en immigration.**

Procuration : Si vous souhaitez qu'une personne vous représente auprès du Ministère, vous devez absolument transmettre au bureau responsable du traitement de votre demande une procuration originale signée par vous et par cette personne.

Valeurs communes de la société québécoise

Le Québec accueille des personnes immigrantes avec leur savoir-faire, leurs compétences, leur langue, leur culture et leur religion. Le Québec offre des services à ces personnes pour faciliter leur intégration et leur pleine participation à la société québécoise. S'intégrer à la société québécoise, c'est être prêt à connaître et à respecter ses valeurs communes. Pour obtenir toute information relative aux valeurs communes de la société québécoise, consultez l'adresse suivante : www.valeurscommunesduquebec.gouv.qc.ca.

Signatures

Ce formulaire doit être signé à deux endroits par l'enfant à charge qui est âgé de 22 ans ou plus ou qui est marié ou conjoint de fait : la section « Valeurs communes de la société québécoise », à la page 5, et la section Déclaration, à la page 6. Il est très important de signer ce formulaire aux deux endroits, sinon le dossier vous sera retourné.

DÉFINITIONS

Membre de la famille
Il s'agit :
– de l'époux ou du conjoint de fait âgé d'au moins 16 ans;
– de l'enfant à charge et, le cas échéant, de l'enfant à charge issu de cet enfant.

Époux
Personne mariée âgée d'au moins 16 ans :
– qui n'était pas, au moment du mariage, l'époux d'une autre personne;
– qui n'est pas conjoint de fait d'une autre personne, alors qu'elle vit séparée de son époux depuis au moins un an.

Conjoint de fait
Personne âgée d'au moins 16 ans :
– qui vit maritalement depuis au moins un an avec une personne de sexe différent ou de même sexe âgée d'au moins 16 ans; ou
– qui a une relation maritale depuis au moins un an avec cette personne mais qui, étant persécutée ou faisant l'objet de contrôle pénal, ne peut vivre avec elle.

Enfant à charge
Enfant biologique de l'un ou l'autre de ses parents et qui n'a pas été adopté par une personne autre que l'époux ou le conjoint de fait de l'un de ses parents; ou enfant adopté de l'un ou l'autre de ses parents.

Cet enfant est dans l'une des situations suivantes :
– il a moins de 22 ans et il n'est ni marié (il est célibataire, veuf ou divorcé) ni conjoint de fait; ou
– il n'a pas cessé de dépendre pour l'essentiel du soutien financier de l'un ou l'autre de ses parents et
  - est âgé de 22 ans ou plus, est aux études à temps plein* et n'est ni marié ni conjoint de fait; ou
  - s'est marié ou est devenu conjoint de fait avant l'âge de 22 ans et est aux études à temps plein*; ou
  - est âgé de 22 ans ou plus et, au moins depuis la date où il a eu 22 ans, est incapable de subvenir à ses besoins en raison d'une incapacité physique ou mentale.

L'enfant d'un enfant à charge est inclus dans cette définition.

* Pour être considéré comme étudiant à temps plein, l'enfant doit être inscrit de façon continue dans un établissement d'enseignement postsecondaire agréé par les autorités gouvernementales compétentes, s'y présenter et y suivre activement à temps plein et sans interruption, au moins depuis la date où il a eu 22 ans ou depuis la date où il s'est marié ou est devenu conjoint de fait, des cours de formation générale, théorique ou professionnelle.

Immigration et Communautés culturelles
Québec

Demande de certificat de sélection

Enfant à charge qui est âgé de 22 ans ou plus ou qui est marié ou conjoint de fait

Date de réception de la demande

Réservé à l'administration
N° de référence individuel :
N° de dossier :

Note : Afin d'alléger le texte, les termes et expressions utilisés englobent les deux genres grammaticaux.

1. Identification

Nom de famille à la naissance

Prénom

Nom de famille après le mariage (s'il y a lieu)

Sexe ☐ F ☐ M

Autre nom que vous utilisez ou sous lequel vous êtes connu

N° de passeport ou de carte d'identité

Date de naissance
Année Mois Jour

Lieu de naissance
Ville

Province / Région

Pays

Citoyenneté / Nationalité

2. État matrimonial actuel (si votre situation change, avisez-nous immédiatement; pour la définition de conjoint de fait, voir les définitions sur la page détachable)

☐ Célibataire ☐ Marié ☐ Conjoint de fait ☐ Séparé ☐ Divorcé ☐ Mariage annulé ☐ Veuf

Vous êtes-vous marié plus d'une fois? ☐ Oui ☐ Non

3. Adresse de résidence

Numéro Rue App. Ville Province / Région Code postal Pays

Adresse de correspondance, si elle est différente (indiquez le nom de la personne qui y réside si cette adresse ne se rapporte pas directement à vous)

N° de téléphone (domicile)

N° de téléphone (travail)

Courriel (e-mail)

Autre (précisez)

N° de télécopieur (domicile)

N° de télécopieur (travail)

Autre (précisez)

4. Enfant(s) à charge. Il est obligatoire de déclarer tous les enfants à charge, qu'ils vous accompagnent ou non au Québec.

(pour la définition d'un enfant à charge, voir les définitions sur la page détachable)

Nom de famille à la naissance	Prénom	Lien de parenté	Date de naissance Année	Mois	Jour	Ville et pays de naissance

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
A-0520-CF (2011-02)

5. Nom et adresse de votre époux ou conjoint de fait et de vos enfants à charge (si elle est différente de votre adresse de résidence)

Nom	Adresse	Pays	Téléphone

6. Avez-vous déjà présenté :

une demande de séjour temporaire au Canada? ☐ Non ☐ Oui Province _____ Date _____
☐ Acceptée ☐ Refusée ☐ En attente d'une décision

une demande d'immigration permanente pour le Québec? ☐ Non ☐ Oui ☐ Acceptée ☐ Refusée ☐ En attente d'une décision
Dans quel programme?
☐ Programme régulier ☐ PEQ ☐ Autre _____

une demande d'immigration permanente pour le Canada (sauf Québec)? ☐ Non ☐ Oui Province _____ Date _____
☐ Acceptée ☐ Refusée ☐ En attente d'une décision

une demande d'asile au Canada? ☐ Non ☐ Oui Province _____ Date _____
☐ Acceptée ☐ Refusée ☐ En attente d'une décision

7. Indiquez les endroits où vous avez résidé au cours des dix dernières années (au besoin, utilisez une feuille supplémentaire)

Durée				Ville (numéro et rue)	Province / Région	Pays
De Année	De Mois	À Année	À Mois			

8. Études, sauf primaires (en commençant par le diplôme le plus récent)

	De Année	De Mois	À Année	À Mois	Nom de l'établissement / Pays	Titre du diplôme obtenu (voir les instructions sur la partie détachable)
1						
2						
3						
4						
5						
6						

	Année d'obtention du diplôme	Spécialisation	Principale langue d'enseignement
1			
2			
3			
4			
5			
6			

8.1 Est-ce que l'un ou plusieurs des diplômes inscrits à la question 8 sont des diplômes du Québec ou l'équivalent et font partie des choix suivants :

☐ Diplôme du Québec
☐ Diplôme canadien
☐ Diplôme ou formation reconnu équivalent par un organisme québécois de règlement (sauf diplômés de médecine)
☐ Diplôme étranger faisant l'objet d'un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM)

☐ Autre _____

9. Emploi(s) au cours des cinq dernières années, y compris le service militaire (en commençant par le plus récent; au besoin, utilisez une feuille supplémentaire) (voir les instructions sur la partie détachable)

Expérience	De Année	De Mois	De Jour	À Année	À Mois	À Jour	Nom de l'entreprise y compris la vôtre, et pays où elle est située (écrivez le nom complet, n'utilisez pas d'abréviation)
1							
2							
3							
4							
5							
6							

Expérience	Titre de l'emploi	Heures travaillées par semaine	Principale langue de travail
1			
2			
3			
4			
5			
6			

10. Connaissances linguistiques (voir les instructions sur la partie détachable)

	Aucune	Débutant				Intermédiaire				Avancé			
Français	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**12**
• Compréhension orale	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
• Expression orale	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Anglais													
• Compréhension orale	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
• Expression orale	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

10.1 Soumettez-vous le résultat d'un test de français avec votre demande? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel?

☐ TCFQ ☐ TCF ☐ DELF ☐ autre (précisez) _____
☐ TEFaQ ☐ TEF ☐ DALF

11. Avez-vous complété une Évaluation préliminaire d'immigration (ÉPI) avant de remplir cette DCS?
☐ Oui ☐ Non

12. Personne rémunérée qui vous conseille, vous assiste ou vous représente dans le cadre de votre demande

Avez-vous, dans le cadre de la présente demande, recours à une personne rémunérée qui vous conseille, vous assiste ou vous représente? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, s'agit-il :

- d'un avocat membre du Barreau du Québec? ☐ Oui ☐ Non
- d'un notaire membre de la Chambre des notaires du Québec? ☐ Oui ☐ Non
- d'une personne titulaire d'une autorisation spéciale délivrée par le Barreau du Québec ou la Chambre des notaires du Québec? ☐ Oui ☐ Non
- d'un consultant en immigration? ☐ Oui ☐ Non
- d'une autre personne rémunérée? ☐ Oui ☐ Non

S'il s'agit d'un **consultant en immigration ou d'une autre personne rémunérée,** indiquez :

Nom

Prénom

Numéro d'inscription (tel qu'il apparaît au Registre québécois des consultants en immigration)

Pour connaître le numéro d'inscription du consultant, voir le registre à l'adresse suivante : www.micc.gouv.qc.ca/consultant

DÉCLARATION SUR LES VALEURS COMMUNES DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Le Québec est une société pluraliste qui accueille des personnes immigrantes venues des quatre coins du monde avec leur savoir-faire, leurs compétences, leur langue, leur culture et leur religion.

Le Québec offre des services aux personnes immigrantes pour faciliter leur intégration et leur participation pleine et entière à la société québécoise afin de relever les défis d'une société moderne tels que la prospérité économique, la pérennité du fait français et l'ouverture sur le monde. En retour, les personnes immigrantes doivent s'adapter à leur milieu de vie.

Tous les Québécois, qu'ils soient natifs ou immigrés, ont des droits et responsabilités et peuvent choisir librement leur style de vie, leurs opinions ou leur religion; cependant tous doivent respecter toutes les lois quelles que soient leurs convictions.

L'État québécois et ses institutions sont laïques : les pouvoirs politiques et religieux sont séparés.

Tous les Québécois jouissent des droits et libertés reconnus par la *Charte des droits et libertés de la personne* et d'autres lois et ont la responsabilité de respecter les valeurs qui y sont énoncées.

VALEURS COMMUNES

Les principales valeurs énoncées dans cette charte qui fondent la société québécoise sont les suivantes :

- Le Québec est une société libre et démocratique.
- Les pouvoirs politiques et religieux au Québec sont séparés.
- Le Québec est une société pluraliste.
- La société québécoise est basée sur la primauté du droit.
- Les femmes et les hommes ont les mêmes droits.
- L'exercice des droits et libertés de la personne doit se faire dans le respect de ceux d'autrui et du bien-être général.

La société québécoise est aussi régie par la *Charte de la langue française* qui fait du français la langue officielle du Québec.
En conséquence, le français est la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.

DÉCLARATION

COMPRENANT la portée et la signification de ce qui précède

et

ACCEPTANT de respecter les valeurs communes de la société québécoise,

JE DÉCLARE vouloir vivre au Québec dans le cadre et le respect de ses valeurs communes
et vouloir apprendre le français, si je ne le parle pas déjà.

_____ Signature

_____ Date

Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis dans le présent formulaire et, le cas échéant, dans les documents qui doivent y être annexés sont nécessaires au traitement de votre demande de certificat de sélection et à l'application de la *Loi sur l'immigration au Québec,* du *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers,* du *Règlement sur les consultants en immigration* et des règles administratives qui en découlent.

Ces renseignements peuvent également être utilisés par le ministre à des fins d'étude, de statistique, d'évaluation de programme ou pour vous communiquer toute information susceptible d'avoir une incidence sur votre demande.

Les renseignements personnels vous concernant sont confidentiels et ne peuvent être divulgués sans votre consentement à moins que la loi ne l'autorise. La loi permet notamment, à certaines conditions, la communication de renseignements personnels **sans consentement** si cette communication est nécessaire :

– à l'application d'une loi au Québec;
– à l'exercice des attributions d'un organisme du gouvernement du Québec ou du gouvernement du Canada, notamment les autorités canadiennes de l'immigration;
– à la prestation d'un service du Ministère ou à l'exécution d'un contrat de service confié par le Ministère;
– aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec ou en raison d'une situation d'urgence.

Au sein du Ministère, l'accès à ces renseignements est réservé aux seules personnes qui ont qualité pour les recevoir lorsque ces renseignements sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

À l'exception des sections facultatives, tout refus de répondre ou toute omission peut entraîner le rejet de votre demande ou occasionner des délais dans le traitement de votre dossier.

Vous pouvez être informé des renseignements vous concernant détenus par le Ministère et, s'il y a lieu, en demander par écrit la rectification. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau qui traite votre demande. Si ce bureau n'est pas en mesure de vous fournir les renseignements demandés, adressez-vous au responsable ministériel de la protection des renseignements personnels au Secrétariat général du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, situé à l'adresse suivante : Édifice Gérald-Godin, 360, rue McGill,

Déclaration

Je déclare que les renseignements contenus dans la présente demande et, le cas échéant, les documents annexés sont complets et exacts et que j'aviserai le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles de tout changement aux réponses indiquées dans ce formulaire dans les trente (30) jours suivant ce changement.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'avis sur la protection des renseignements personnels à la section précédente.

Je comprends que le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles peut:

– vérifier ou faire vérifier auprès de tiers l'exactitude des renseignements fournis, et que si je communique au Ministère, à l'enquêteur ou au vérificateur un renseignement que je sais ou aurais dû savoir être faux ou trompeur relativement à une demande de certificat de sélection, je commets une infraction à la loi et je suis passible d'une amende;
– rejeter toute demande qui contient une information ou un document faux ou trompeur;
– refuser d'examiner une demande de certificat de sélection de la part d'une personne qui a fourni, depuis cinq ans ou moins, une information ou un document faux ou trompeur relativement à une demande en vertu de la Loi sur l'immigration au Québec;
– annuler un certificat de sélection lorsque la demande contient une information ou un document faux ou trompeur, lorsque le certificat a été délivré par erreur ou lorsque les conditions requises pour sa délivrance cessent d'exister.

En foi de quoi, j'ai signé à _____
Ville / Pays

Année Mois Jour

Signature _____ Enfant à charge

_____ Requérant principal

Photos

Joignez ici une photo format passeport de vous-même et de vos enfants à charge qui vous accompagnent.